

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

22/05/2019

Déclaration de Maladie : N° S19-0002526

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10525 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABOULAYANE YOUSSEF Date de naissance : 01/01/68

Adresse : Lot 5 n° 120 Nadjib Fakir oufala

Tél. : 0664869562 Total des frais engagés : 807,22 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/07/2022

Nom et prénom du malade : ABOULAYANE YOUSSEF

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Ostite externe + Dermatoze + arthralgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2022	G		200 dh	 <p>Dr. HICHAM Rachid Médical Général 295, Av Oued Mousa El Oulta Casa - Tel: 0522 90 66 66 INPE: 0910/6893</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>ZEKRI Abdellah Docteur en Pharmacie 20-222-224 Bd Oued Mousa El Oulta Casablanca - Tel: 0522 90 51 51 ICE: 002291220000074</p>	15.10.71	277,70
	20.22	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			100 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

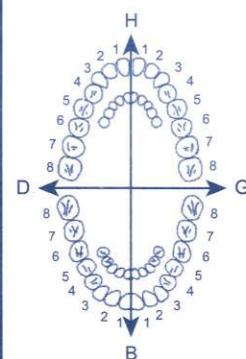
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	
25-08-22					180,00	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX											
															
MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	Coefficient												
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION												
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553
H				25533412	21433552										
D				00000000	00000000										
B	00000000	00000000													
G	35533411	11433553													
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION														

FACTURE: 1186/22
Date : 25/08/2022

Mr ABOUHAYANE YOUSSEF

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
CENT QUATRE VINGT DIRHAMS**

Docteur HRICHÍ Ráchid

MEDECINE GENERALE

295, Av. Oued Tansift (24, Gpe E)

Cité El Oulfa - CASABLANCA

Tél. : 0666 80 76 66

الدكتور الحرishi رشيد

الطب العام

شارع وادي تانسيفت (24 ، مجموعة E)

حي الألفة . الدار البيضاء

الهاتف : 0666 80 76 66

Casablanca, le :

2022

15

الدار البيضاء ، في :

Mr ABOUTAYAN YOUSSEF

21,80

1). Polydexta gouttes

1 goutte x 3lj pslb 06 jans

24,00

2). Madécassol onguent à

1 apx 2lj

45,00 x 2

3). Zovirax 5% crème (02 Boîte)

1 apx 2lj

24,00

4). Levothyrox

- rep 1j

220-222-224 Bd Oued Tansift Cité El Oulfa
Casablanca - Tél: 0666 80 76 66
ICE: 100 65 55

100,00

5). Dijuanine 7g

- rep x 2lj

6). Bresim

- rep 1j

دكتور الحرishi رشيد
Dr. HRICHÍ Rachid
Medecine Generale

295, Av Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa - Tel: 06 66 80 76 66
INPE: 091076893

PHARMACIE WILAYA MULAYIDI
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
220-222-224 Bd Oued Tansift Cité El Oulfa
Casablanca - Tél: 0666 80 76 66
ICE: 092291220000077

دكتور الحرishi رشيد
Dr. HRICHÍ Rachid
Medecine Generale
295, Av Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa - Tel: 06 66 80 76 66
INPE: 091076893

Sté. MEDICORCA SARL
21, Lot 1000, 20000 Casablanca
Tél: 0522.90.51.13 - 0522.90.51.14
Exovert Vital
Parapharmacie
Tel: 0522 938 999

Codefree Bandelette mesur. Chose

1800 01 Boîte.

152,50

8). Valax 500 mg

دكتور الحريش
Dr. HRCHI Rachid
Medecine Generale
295, Av Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa - Tel: 06 66 80 76 66
INPE 091076803

(S.V)

دكتور الحريش
Dr. HRCHI Rachid
Medecine Generale
295, Av Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa - Tel: 06 66 80 76 66
INPE 091076803

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
220-224 Bd Oued Moulaya El Oulfa
Casablanca - Tél: 0522.90.51.13
ICE: 002291220000071

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
220-224 Bd Oued Moulaya El Oulfa
Casablanca - Tél: 0522.90.51.13
ICE: 002291220000071

21 dh 1,80

LOT 18003
PER 01/2023
PPV 24 DH 1,80

PPV 14 DH 6,00
PER 11/24
LOT K3035
52

6 118001 102020
Levothyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH

LOT 22003
PER 03/25
PPV 15 DH 5,00

LOT 21009
PER 06/24
PPV 100 DH 4,00

à la vente au détail
du détaillant